



**PRESENTATION de  
L'ATELIER DE L'ASSOCIATION  
« AU PLAISIR DU BOIS »**

**8 place Bernard Palissy  
38320 POISAT  
tel : 04 76 44 13 51  
e-mail :  
[auplaisirdubois@free.fr](mailto:auplaisirdubois@free.fr)**

**1 - Création :**

L'atelier a ouvert ses portes pour la première fois le 6 janvier 2007, géré par l'association (loi 1901) « AU PLAISIR DU BOIS ». Il est hébergé dans un local de la mairie de Poisat.

Cette création a été possible grâce aux encouragements et à l'aide matérielle et financière de Monsieur Jean-Marc UHRY, Maire de POISAT, et de ses adjoints.

**2 - Equipement :**

Le local clair et spacieux de 220 m<sup>2</sup> est équipé des machines de base pour la pratique de la menuiserie, de l'ébénisterie, du tournage, de la marqueterie (dégauchisseuse, raboteuse, scie circulaire, scie à ruban, tours, toupies,.....) et de machines électroportatives (ponceuses, lamelleuse, perceuse-visseuse, affleureuse, système Festool Domino, scie sauteuse)

Une zone « calme » de travail a été aménagée pour la sculpture, la marqueterie.

Une pièce est aménagée pour le ponçage, l'assemblage, le collage, ...

**3 - Jours et heures d'ouverture hebdomadaire :**

- les lundi, mardi et vendredi de 8h à 12 h et de 14h à 18h
- le samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18 h

*Fermeture aux vacances d'été de la 2<sup>ème</sup> semaine de juillet à la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre*

**4-Encadrement :**

Deux bénévoles ouvrent et ferment l'atelier à chaque séance. Ils n'ont aucune fonction de « formateur ». Mais ils conseillent individuellement les adhérents dans l'utilisation des machines et éventuellement dans la réalisation de leur projet. De ce fait, les nouveaux adhérents n'ont pas à passer une épreuve probatoire ; par contre, on leur propose de participer à une journée d'initiation à l'usage des machines et de sensibilisation à la sécurité avec la réalisation d'un tabouret.

**5 - Participation aux coûts de gestion**

Les membres de l'association doivent :

a) souscrire une « adhésion » annuelle couvrant, entre autres, le coût d'une assurance : soit 30 € (Poisatiers) ou 40 € (Extérieurs).

b) acquérir un « droit d'usage » couvrant les frais de gestion des équipements :

soit un forfait annuel de 130 € (Poisatiers) ou 150 € (Extérieurs).

soit une carte de 15 séances (15 demi-journées), valable un an, de 35 € (P) ou 45 € (E).



**6 - Site internet :**

Dans la partie publique de notre site (<http://auplaisirdubois.free.fr>), vous trouverez des exemples de travaux réalisés à l'atelier. Les adhérents, peuvent accéder à des fiches techniques, des conseils, la liste des documents de la bibliothèque etc.

**7 - Inscriptions :**

L'atelier ne peut accepter qu'un nombre limité d'adhérents (env. 110).

Les inscriptions sont prises début septembre dans la limite des places disponibles.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez passer à l'atelier remplir une préinscription pour l'exercice suivant.

